



**PROCES-VERBAL DE LA TROISIEME SEANCE DU CONSEIL
INTERCOMMUNAL DE POLICE REGION MORGES
MARDI 29 MARS 2022 À 20 HEURES
SALLE CONSEIL COMMUNAL DU CHERRAT – SAINT-PREX**

1. Allocution de M. Boris Cuanoud, Préfet du District de Morges.

A 20h00, le Président du Conseil intercommunal de PRM, M. François Siegwart ouvre la séance.

Il souhaite la bienvenue à l'Assemblée, au Commandant Clément Leu, au Capitaine David Stauffer, à l'huissière bénévole de la soirée Mme. Sandrine Pittolaz, à Mme. Pili Perez secrétaire du CODIR et à la presse. Il remercie la Municipalité de St-Prex pour la mise à disposition de la salle. Il passe la parole au Préfet de Morges, M. Boris Cuanoud, pour une allocution sur son travail comme Préfet de l'Arrondissement, et plus particulièrement sa fonction de magistrat possédant des compétences en matière pénale. Ce dernier évoque son travail dans le traitement des dénonciations et de la gestion des amendes. Il évoque également la « judiciarisation de la société », notamment dans les procédures d'amendes, avec de plus en plus de recours aux avocats, même dans des affaires mineures. La présentation dure une dizaine de minutes. M. Le Préfet est ensuite vivement remercié par le Président avant de quitter l'assemblée.

2. Appel.

30 délégués sont présents. Le quorum étant atteint et toutes les communes représentées, l'assemblée peut valablement délibérer.

Délégué(e)s excusé(e)s : Mme. Barbara Dellwo, Mme. Camille Robert, Mme. Irina Sakharova, M. Sacha Fehlmann et M. Serge Kazandjian.

3. Approbation de l'ordre du jour modifié.

Le Président mentionne les trois modifications proposées : rajout du point Assermentation(s) et dépôt de deux interpellations. Le Président donne donc lecture du nouvel ordre du jour proposé, à savoir:

1. Allocution de M. Boris Cuanoud, Préfet du District de Morges.
2. Appel.
3. Approbation de l'ordre du jour.
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2021.
5. Assermentation(s).
6. Communication(s) du Bureau.
7. Communication(s) du Comité de direction
Présentation du plan de législation.
8. Dépôt de(s) préavis du Comité de direction
N° 01/03.2022 - Rapport de gestion 2021;
N° 02/03.2022 - Comptes de l'exercice 2021;
N° 03/03 2022 - Demande d'un crédit de CHF 295'800.00 comme participation au capital afin de devenir copropriétaire de la société Swiss Training Academy SA (STA)
Nomination des membres de la Commission ad hoc.
9. Réponse du Comité de direction à l'interpellation de Madame Camille Robert - « Harcèlement de rue et violences sexistes dans l'espace public – Qu'en est-il dans la région de Morges ? ».
10. Réponse(s) du Comité de direction aux questions en suspens.
11. Dépôt et développement de interpellation de Mme. Christine Mayor - « Violences domestiques sur des personnes sans statut en Suisse : qu'en est-il à Police Région Morges ? ».
12. Dépôt et développement de interpellation de M. Palma Hamza – « Gouvernance et transparence, où en est la Police Région Morges ? ».
13. Question(s), vœux et divers.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité par 30 oui, 0 non et 0 abstention.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2021.

Le Président ouvre la discussion.

Mme. Catherine Hodel demande à ce qui soit rajouté pour les prochains procès-verbaux les noms des membres excusés et absents. La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal est accepté par 29 oui, 0 non et 1 abstention.

5. Assermentation(s).

Le Président procède à l'assermentation de M. Sébastien Bergier de Préverenges.
L'entier des délégués et des délégués-suppléants sont, dès ce jour, assermentés pour la législature.

6. Communication(s) du Bureau.

Le Président félicite les délégués qui se sont présentés comme candidats lors des élections au Grand Conseil et les remercie pour leur engagement.

Il tient également à remercier PRM pour l'organisation de deux visites dans les locaux de l'Hôtel de Police à Morges pour les délégués et les délégués-suppléants.

Il rappelle que le traditionnel rapport d'activité et d'assermentation de PRM a eu lieu à Saint-Prex le 16 février 2022 en présence de Mme. la Conseillère d'Etat Béatrice Metraux.

Il informe également le Conseil qu'en cas de démission, le délégué ou le délégué-suppléant doit en référer auprès de son propre Conseil communal, ou général.

Enfin, il informe que suite à des absences d'une commissaire titulaire dans la commission révision des statuts, il a dû nommer en urgence Mme. Chantal Trabaud pour que St-Prex soit représentée dans cette commission. Le bureau a été tenu au courant. Il est important dans le cadre de cette commission que toutes les communes de la PRM puissent impérativement être représentées.

7. Communication(s) du Comité de direction.

M. Laurent Pellegrino, Président du CODIR, fait part d'une information concernant la journée contre le bruit du 27 avril 2022. *L'entier de la communication se trouve en annexe du présent PV.*

M. Laurent Pellegrino présente ensuite au plénum le plan de législature de PRM 2021-2026. *L'entier de la présentation se trouve en annexe du présent PV.*

Le Président ouvre la discussion.

M. Jean-Claude Rochat demande si des indicateurs ont été fixés pour mesurer l'atteinte des objectifs ?

M. Laurent Pellegrino répond que pour les indicateurs, il sera pris en considération ce qui avait été fait avant (respectivement l'historique). Il y a également les graphiques, présents dans le rapport de gestion, qui amènent aussi une part de réponse.

M. Hervé Früh demande ce que signifie « Odysée » dans la présentation ?

M. Le Commandant Clément Leu explique qu'il s'agit du futur système informatique, ou interface, unifié de la police, afin de permettre une optimisation lors de recherches dans les différentes bases informatiques existantes comme par exemple la base informatique de la FEDPOL ou encore dans une base de données Schengen. Cet outil informatique permet également un meilleur travail à distance sans être obligé d'être derrière un poste fixe. Le projet est cependant en retard sur le calendrier initial. En résumé « Odysée » c'est un système d'information central.

8. Dépôt des préavis du Comité de direction

N° 01/03.2022 – Rapport de gestion 2021.

Le préavis 01/03.2022 va à la Commission de gestion et des finances.

N° 02/03.2022 – Comptes de l'exercice 2021.

Le préavis 02/03.2022 va à la Commission de gestion et des finances.

N° 03/03.2022 – Demande d'un crédit de CHF 295'800.00 comme participation au capital afin de devenir copropriétaire de la société Swiss Training Academy SA (STA).

La commission ad hoc de sept membres suivante est nommée : Mmes. Sandra Imhof-Zrioui et Dominique Kubler Gonvers pour Morges ; M. Christian Boillat pour St-Prex ; M. Serge Kazandjian pour Préverenges ; M. Jean-Claude Rochat pour Tolochenaz ; M. Jeanny Perrin pour Buchillon et M. Hugo Van den Hombergh pour Lussy-sur-Morges.

Par suite d'une discussion, et après accord du bureau du Conseil intercommunal, trois modifications sont effectuées au sein de la commission. La commission ad hoc définitivement nommée est donc la suivante : Mmes. Sandra Imhof-Zrioui et Dominique Kubler Gonvers pour Morges ; M. Christian Boillat pour St-Prex ; M. Serge Kazandjian pour Préverenges ; Mme. Catherine Sutter pour Tolochenaz ; M. Fruijtier Erik pour Buchillon et M. Douglas Treboux pour Lussy-sur-Morges.

9. Réponse du Comité de direction à l'interpellation de Madame Camille Robert « Harcèlement de rue et violences sexistes dans l'espace public – Qu'en est-il dans la région de Morges ? ».

M. Laurent Pellegrino demande si la lecture de la réponse est nécessaire ? Après consultation, et étant donné que tous les membres ont reçu au préalable la réponse, cette dernière n'est pas lue.

Le Président ouvre la discussion.

M. Palma Hamza informe que Mme. Camille Robert, excusée pour des raisons de santé, demande un report de ce point à la prochaine séance du 24 mai.

Le Président informe qu'il a été effectivement saisi de cette demande mais que le bureau estime que compte tenu de l'ordre du jour léger, il serait opportun de traiter ce point durant cette séance. De plus, le Président rappelle que l'interpellation n'étant pas contraignante immédiatement, il est toujours laissé à Mme. Camille Robert la possibilité de revenir lors de la prochaine séance sur son interpellation, lors des points divers.

M. Hervé Früh estime qu'il serait plus correct et démocratique de reporter la prise en considération de la réponse au prochain Conseil intercommunal, afin que Mme. Camille Robert soit effectivement présente.

M. Jean-Claude RoCHAT rappelle que si M. Hervé Früh souhaite maintenir sa proposition alors il doit le faire au travers d'une motion d'ordre. Il estime pour sa part que cela n'a pas de sens d'adopter l'interpellation et d'en reprendre la discussion lors du prochain Conseil.

Mme. Catherine Hodel souhaite faire remarquer que le Conseil prend seulement connaissance d'une réponse à une interpellation. Elle estime que les absents ont toujours tort et de fait, elle demande qu'on laisse faire le président et qu'on lui fasse confiance.

M. Hervé Früh déplore le manque de respect vis-à-vis de Mme. Camille Robert. Cette dernière étant malade et donc ce n'est pas de sa faute si elle ne peut être là.

Le Président propose de voter sur le report de ce point de l'ordre du jour lors du prochain Conseil intercommunal.

Le report est rejeté par 17 voix contre 9 et 1 abstention.

Le Conseil prend ainsi acte de la réponse du Comité de direction.

10. Réponse(s) du Comité de direction aux questions en suspens.

Outre la réponse à la précédente interpellation (point 9 ci-dessus), il n'y a pas d'autre(s) réponse(s) du Comité de direction à d'éventuelles questions en suspens.

11. Dépôt et développement de l'interpellation de Mme. Christine Mayor « Violences domestiques sur des personnes sans statut en Suisse : qu'en est-il à Police Région Morges ? ».

Mme. Christine Mayor donne lecture de son interpellation - « Violences domestiques sur des personnes sans statut en Suisse : qu'en est-il à Police Région Morges ? ».

Cette interpellation étant appuyée par 5 membres du Conseil intercommunal, elle est développée en séance et transmise en l'état au Comité de direction* pour l'établissement d'une réponse.

L'interpellation, avec les signataires, est en annexe du présent PV.

12. Dépôt et développement de l'interpellation de M. Palma Hamza « Gouvernance et transparence, où en est la Police Région Morges ? ».

M. Palma Hamza donne lecture de son interpellation dont le titre est « « Gouvernance et transparence, où en est la Police Région Morges ? ».

Cette interpellation étant appuyée par 5 membres du Conseil intercommunal, elle est développée en séance et transmise en l'état au Comité de direction* pour l'établissement d'une réponse.

L'interpellation, avec les signataires, est en annexe du présent PV.

13. Question(s), vœux et divers.

Le Président ouvre la discussion.

M. Jérôme Courtais demande la parole et s'exprime comme suit : «En 2013, la Municipalité de Morges adoptait un modèle de prise en charge de la problématique de la petite délinquance et des incivilités juvéniles : la conciliation extrajudiciaire (rapport N°30/6.13).

Cette procédure, basée sur le modèle PUERO de la Police cantonale vaudoise, permet de mener une action de prévention et surtout d'éducation, par les autorités communales, auprès d'un mineur qui a commis des incivilités/délits, primaires, de faible importance au patrimoine communal.

Ce concept implique un partage avec des responsables opérationnels de PRM.

Questions* :

1. Au sein de l'Association PRM, existe-il d'autres concordats de même type avec des communes membres ?
2. Morges comptait 2 cas de conciliation simple par année avant de mettre en place ce concept. Est-il possible d'évaluer aujourd'hui le nombre de cas par année repris sous ce nouveau format de conciliation ?

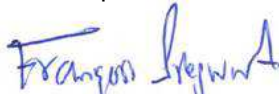
M. Laurent Pellegrino remercie M. Jérôme Courtais pour sa question. Il lui sera répondu de manière précise lors de la prochaine séance du Conseil intercommunal.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Fin de séance.

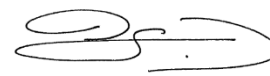
Il est 21h10 lorsque le Président clôt la séance.

le président



François Siegwart

le secrétaire



Steve Bruchez

Agenda :

Prochaine séance ordinaire du Conseil intercommunal le mardi 24 mai à 20h00 (ou 19h00 selon le nombre de points à l'ordre du jour), au complexe du Vieux-Moulin à St-Prex. L'ordre du jour sera établi début mai 2022.

Pour rappel :

Le délégué suppléant, qui remplace un membre excusé, doit impérativement s'annoncer, avant le début de la séance, auprès du Président ou du secrétaire, et communiquer le nom du délégué remplacé.

*** Questions – Interpellations – Postulats - Motions en suspens pour la prochaine séance :**

Réponse à l'interpellation de Mme. Christine Mayor « Violences domestiques sur des personnes sans statut en Suisse : qu'en est-il à Police Région Morges ? ».

Réponse à l'interpellation de M. Palma Hamza « Gouvernance et transparence, où en est la Police Région Morges ? ».

Réponse aux deux questions (point 13 de l'ordre du jour) de M Jérôme Courtais.

En annexe :

Communication du CODIR sur la journée contre le bruit du 27 avril 2022.

Le plan de législature de PRM 2021-2026.

Les deux interpellations (point 11 et 12 de l'ordre du jour) avec les signataires.